

✧ Le dispositif TAE 56 n'est pas un lieu de consultation et de prise en charge

✧ Il est ouvert à l'ensemble des professionnels de l'éducation nationale, aux professionnels de santé libéraux et aux structures sociales, médico-sociales et sanitaires.

✧ Les familles peuvent également prendre contact par téléphone pour toute question concernant les troubles d'apprentissage de leur enfant.



N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions.



Pour toute information sur

le dispositif :

02 97 29 08 74

Accueil téléphonique :

Lundi : 09h00 - 12h00

Mardi : 13h30 - 16h00

Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30 - 16h00

Dispositif TAE 56



BP 30247
56402 AURAY Cedex
dispositif@tae56.org

Direction du dispositif:
Mme Corinne LE MESTRE

Coordination du dispositif:
Dr Isabelle SOL-CAUBEL, Neuropédiatre

Étude des dossiers, coordination du suivi de l'enfant:
Dr Arnaud MANET, Pédiatre
Dr Frédérique DENAT, Médecin scolaire
Mme Marine DIME, Neuropsychologue

Secrétaire:
Mme Marie LE CORRE

Le dispositif est soutenu et financé par
l'Agence Régionale de Santé et par le
Conseil Départemental du Morbihan



DISPOSITIF TAE 56

*Troubles des Apprentissages
chez l'Enfant*



« Le Dispositif TAE 56 s'adresse aux enfants de 3 à 18 ans en difficulté scolaire pour lesquels un dépistage et un suivi ont déjà été mis en place.

Son but est d'aider les familles, l'école et les professionnels de santé dans l'analyse des troubles à l'origine des difficultés de l'enfant. »



Un dispositif départemental : Pourquoi ?

Parce que :

✧ 10% des enfants sont en difficulté scolaire dont 3 à 5% en difficulté importante du fait d'un trouble sévère sous-jacent

✧ Le dépistage, la rééducation, le diagnostic et l'accompagnement de ces enfants tout au long de leur scolarité est une nécessité pour les aider à surmonter leur handicap et accéder à une formation et à un métier

✧ Les professionnels qui suivent et rééduquent l'enfant ont des difficultés pour avoir un avis complémentaire spécialisé

✧ Les consultations spécialisées pour avis diagnostique sont saturées avec des délais très longs

✧ Les Centres de Référence sont loin et saturés et qu'un accompagnement coordonné de l'enfant par des professionnels proches de chez lui paraît le plus adapté

✧ Enfin, parce que le **parcours de santé** de l'enfant pour les troubles des apprentissages **doit être plus lisible**

Quelles missions pour le dispositif TAE 56 ?

✧ Rendre lisible le **parcours de santé de l'enfant** avec Troubles des Apprentissages dans le 56

✧ Centraliser les demandes de consultations spécialisées pour :

- Proposer une **première analyse sur dossier** et **une première réponse** aux familles et aux professionnels
- **Orienter**, si le besoin persiste au-delà de cette première analyse, **l'enfant vers la consultation spécialisée la plus adaptée au trouble décrit**
- **Évaluer les besoins réels de la population morbihannaise** pour la prise en charge des enfants avec Troubles des Apprentissages

✧ Améliorer la prise en charge des enfants avec Troubles des Apprentissages :

- En aidant à la **coordination des professionnels : faire du lien**
- En approfondissant et en **partageant les connaissances** avec l'ensemble des professionnels, harmonisation de nos pratiques.

Qui interpelle le dispositif ?

Les familles et les professionnels. Les familles sont détentrices de l'intégralité des informations et des comptes rendus pour une parfaite transparence des informations concernant leur enfant.

Le Dispositif TAE 56 : Comment ça marche ?

Enfant en difficulté à l'école

Professionnels

Familles

Questions diverses

Demande de dossier

Dispositif TAE

Etude du dossier

- ✧ Constitution du dossier correspondant au suivi actuel de l'enfant
- ✧ A la réception du dossier, délai d'environ 3 mois
- ✧ Premier avis au vu des éléments du suivi : compte-rendu écrit à la famille et aux professionnels si accord des parents.

Si besoin, au-delà de cette première analyse

Consultation spécialisée la plus adaptée au trouble de l'enfant